



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Parcours de Cybersécurité – Pack Initial

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre des prestations du pack initial du parcours Cybersécurité défini par l'ANSSI.

La mission consiste à effectuer un état des lieux de la sécurisation informatique du système d'information et de ces partenaires dont le périmètre est défini dans le CCTP joint à la consultation. Dans le cadre de cette consultation, il est prévu un accompagnement pour la mise en œuvre des solutions urgentes ainsi qu'une phase de sensibilisation aux usagers.



Le lieu d'exécution est le siège du syndicat mixte du Parc principalement. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont détaillées dans le CCTP joint.

Livrables attendus :

Le prestataire se conformera aux livrables attendus par l'ANSSI pour cette prestation. Dans cette optique il devra s'appuyer sur les annexes fournies :

- 0 - ANSSI - Parcours - Guide prestataires terrain vG.pdf
- 5.1 - ANSSI - Parcours - Restitution au RSSI-DSI vG.pdf
- [FAQ | Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information \(ssi.gouv.fr\)](https://ssi.gouv.fr)

Planning prévisionnel :

Sélection du prestataire début juillet.

Réunion de démarrage mi-juillet : calage de la mission et du calendrier.

Réalisation août-septembre

Rendu du rapport final pour début septembre en trois exemplaires version papier et une version PDF.

Durée du marché :

La durée du marché est de 6 mois à compter de la notification.

Budget :

Le budget alloué à cette première phase du parcours de cybersécurité est de 40 000 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Valeur technique de l'offre décomposée comme suit :(60%)
 - i. Qualité de la méthodologie proposée pour réaliser la prestation : 35 pts
 - ii. Compétences et expériences des personnes affectées spécifiquement à la mission : 15 pts
 - iii. Pertinence du planning proposé : 10 pts
2. Prix (40%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Au titre des documents relatifs à l'offre, chaque candidat devra produire :

- Un devis détaillé
- La décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée
- Une note méthodologique permettant de juger de la valeur technique de l'offre, et comprenant notamment Annexe 1
 - o Une présentation de l'équipe affectée à la mission en spécifiant les compétences et expériences



- La méthodologie proposée détaillée pour réaliser la prestation
- Le planning prévisionnel détaillé de la mission

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 60 % sera versé au lancement la mission sur présentation d'une facture,
- Le solde sera versé à l'issue de la mission après remise des livrables et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le 6 juillet 2022– 12 H 00 (dernier délai)**,
par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,



- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Annexes :

Annexe 1 : 0 - ANSSI - Parcours - Guide prestataires terrain vG

Annexe 2 : 5.1 - ANSSI - Parcours - Restitution au RSSI-DSI vG

Annexe 3 : 02_CCTP

Annexe 4 : DGGF

Annexe 5 : *Annexe5_prediagnostic, sur demande, par mail à r.laire@parc-livradois-forez.org*